LQJ 28.09.26

VOTATIONS

Saignelégier aura bien son Conseil général

Dès 2028, le législatif de Saignelégier prendra la forme d'un Conseil général de 21 membres. Dans les urnes hier, les citoyens de la commune ont accepté par 63,1% des voix exprimées (610 oui contre 357 non) le nouveau règlement d'organisation et d'administration.

Tout comme Delémont (photo) ou Val Terbi et Haute-Sorne, Saignelégier aura son Conseil général.

Après Delémont, Moutier, Porrentruy, Haute-Sorne, Val Terbi et Les Bois, Saignelégier deviendra dès 2028 la septième commune du canton du Jura à se doter d'un Conseil général ou de ville. Dans les urnes, ce sont quasiment deux votants sur trois qui ont accepté de passer à un système de démocratie représentative pour le législatif communal, au terme d'une campagne quasiment inexistante.

«On ne savait pas trop à quoi s'en tenir, car même s'il n'y avait pas d'opposition affichée, on sentait de la résistance chez certains citoyens», explique Jean-Marie Miserez, président de la commission d'étude du Conseil général. Il regrette l'absence d'une campagne plus animée, qui aurait permis de mettre les arguments des uns et des autres sur la table.

Mais au final, la satisfaction est largement de mise pour celui qui défend depuis de nombreuses années la création d'un Conseil général. «La question avait déjà été amenée sur la table des discussions il y a plusieurs années, puis on s'était finalement limité à une réorganisation du Conseil communal, qui était passé de neuf à sept membres. Le sujet a ensuite été remis à l'étude durant cette législature. C'était important de pouvoir une fois soumettre une proposition au vote. Tous les partis actifs à Saignelégier ont participé à la réflexion et on a travaillé en bonne intelligence. C'était un bel exercice démocratique», salue encore Jean-Marie Miserez.

> *«Les dossiers deviennent de plus en plus complexes et ils seront sans doute mieux étudiés et préparés au sein d'un Conseil général.»*

Celui-ci se réjouit particulièrement de la netteté du résultat, qui permet de donner pleine légitimité à ce futur Conseil général. À ses yeux, l'argument qui a sans doute le plus parlé aux citoyens est celui d'une meilleure préparation des dossiers. «La démocratie représentative permettant de prendre davantage de recul et de mieux étudier les projets. «On est toujours plus intelligent à plusieurs que tout seul. Je pense qu'un Conseil général va aussi permettre d'assurer une certaine continuité et une stabilité dans la gestion des affaires communales.»

Dynamiser la commune

Maire de la commune de Saignelégier, Catherine Erba saluait elle aussi hier après-midi le résultat de la votation. Elle relevait en particulier la bonne participation des citoyens au scrutin, eux qui ont été presque la moitié (47,2%) à exprimer leur avis. «C'est réjouissant, tout comme le taux d'acceptation. Cela aurait été plus compliqué si le oui était passé de justesse. Là, nous avons une indication claire.»

La maire imagine que la perspective de dynamiser la commune a pesé dans le choix des citoyens. «On le voyait aux assemblées communales, il n'y avait en général pas plus de 40 à 50 personnes. Les dossiers deviennent de plus en plus complexes et ils seront sans doute mieux étudiés et préparés au sein d'un Conseil général. La façon de travailler va peut-être aussi un peu changer pour le Conseil communal, avec ce nouvel interlocuteur que sera le Conseil général», souligne-t-elle.

Encore une étape

Désormais, il s'agira pour le groupe d'étude de finaliser un règlement précis du futur Conseil général, ainsi que de préparer une modification du règlement des élections. Ces deux objets devraient être soumis à l'assemblée communale en décembre.

En 2027, la balle sera ensuite dans le camp des diverses formations politiques, à qui il revendra de mener un travail de terrain pour pouvoir proposer des candidats à ce futur Conseil général de 21 membres, lors des élections de l'automne.

CÉLINE LO RICCO CHÂTELAIN